

**RAPPORT ANNUEL DE GERANCE
EXERCICE DU 01-01-2021 au 30-06-2022**

**D'ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, associé commandité – gérant,
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT**

I. Préambule

Le rapport d'activité, commun à toutes les structures Energie Partagée, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement et la mobilisation de toutes les équipes, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ces méthodes n'a été opérée sur l'exercice. L'exercice comptable a débuté le 01/01/2021 et s'est terminé le 30/06/2022. **Il est donc d'une durée de 18 mois**, à la suite de la décision d'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2020 d'en modifier la date de clôture.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 32 898 246 euros et l'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de + 606 143 euros.

Par ailleurs, depuis le 01 janvier 2021, les comptes sont tenus par la société d'expertise comptable Edmè en remplacement de la société BDO. Une nouvelle numérotation du plan comptable a été proposée afin d'automatiser une partie de la saisie comptable, permettant à l'équipe de gestion plus de réactivité dans la production des reportings et plus de traçabilité des opérations.

III. SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Pour le seul exercice 2021-22, au 30 juin 2022 :

- ✓ 20 interventions financières différentes pour 3 613 671 euros
- ✓ Dont 17 projets de production et 3 participations dans des SEM
- ✓ Une augmentation nette du capital social de 6 330 500 euros
- ✓ Une augmentation de la collecte (capital + prime d'émission collectée) de 7 175 106 euros
- ✓ 517 nouveaux actionnaires

En cumul depuis sa création, au 30 juin 2022 :

- ✓ 110 investissements dans des sociétés différentes, décaissés pour 25 275 474 euros
- ✓ Dont 95 installations de production d'énergie
- ✓ Dont 15 participations stratégiques
- ✓ 6 934 actionnaires actifs au 30/06/2022 (contre 6417 au 31/12/2020)

Malgré une croissance importante de la collecte citoyenne et institutionnelle, le montant des investissements réalisés dans des sociétés de projets de production d'énergie renouvelable est en ralentissement. Afin de corriger cette inflexion, la gérance et le conseil de surveillance proposeront aux actionnaires de consacrer une partie plus importante de cette collecte à des projets en phase de développement pour générer plus de projets à investir dans les prochaines années.

B. Le capital social de la Société

Au cours de l'exercice, le capital social a augmenté de 27% par rapport à son montant net à fin 2021 (hors prime d'émission), soit une augmentation de 6 330 000 euros nets, passant de 23 725 500 euros à 30 055 500 euros.

Le montant total des sorties reste toujours faible et stable en pourcentage, soit 1% du capital net de fin d'exercice, caractérisant une volonté de placement de long terme pour les souscripteurs.

C. Les produits de la Société :

Détail des produits en k€	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020 (12 mois)	Réel 2021-2022 (18 mois)	Prévi 2022-2022 (12 mois)
liés aux souscriptions	66	80	98	143	100
liés aux investissements réalisés	296	459	556	1 134	700
liés aux placements de trésorerie	18	12	18	5	10
liés aux prestations réalisées	121	44	30	29	0
autres produits	7	3	56	7	10
Produits d'exploitation	508	599	758	1 318	810
Produits financiers	10	7	7	62	0
Produits exceptionnels	162	0	96	0	0
Total	680	606	861	1 380	810

Ils proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible dans la limite de 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des dernières années, réduisant d'autant les revenus générés ;
- Revenus issus de prestations de gestion administrative pour des sociétés de projets dans lesquelles Energie Partagée Investissement est actionnaire : La Limouzinière, Tener'if, Energie Partagée Exploitation, SHEC, MinàWatt et Park à Watt. Depuis le 01 janvier 2022, ces prestations sont directement réalisées par Energie Partagée Coopérative.

Les produits financiers correspondent à une reprise de provision sur des participations financières anciennes qui ont finalement été remboursées par les sociétés de projets.

D. Les charges de la Société :

détail des charges en k€	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020 12 mois	Réel 2021-2022 18 mois	Prévi 2022-2023 12 mois
Frais de gérance	105	210	230	383	310
Communication et frais de collecte	33	40	46	85	60
Portage de la création de Coophub refacturé à Coophub.eu			73		
Frais de personnel et mise à disposition	183	58	41	101	70
Frais gouvernance	6	20	0	6	25
Frais généraux	55	30	40	54	40
Impôts et taxes (TVA non récupérable)	24	29	40	79	60
Autres charges diverses	0	0	1		
Charges d'exploitation	406	387	472	708	565
Charges financières	54	22	22	1	0
Amortissements et provisions	1	0	8	0	0
Charges exceptionnelles	13	10	104	13	0
Impôt sur les bénéfices				52	0
Total	473	419	598	774	565

- Au vu de l'augmentation du portefeuille et des interventions financières, le mandat de gérance exercé par Energie Partagée Coopérative comporte depuis le 01 janvier 2022 une partie variable, ce qui explique son augmentation
- Les frais de communication et collecte concerne la levée de fonds (abonnement à Coophub et frais externes de communication tels que vidéos, impressions, ...)
- Les frais de personnel et de mise à disposition concernent uniquement une mise à disposition par Energie Partagée Association, pour les équipes de communication. Pour rappel, le reste des équipes mobilisées sur les projets d'investissement et de gestion sont salariées par Energie Partagée Coopérative.
- Les frais de gouvernance concernent les déplacements des membres du Conseil de surveillance. Il n'y a pas eu d'assemblée générale en physique au cours de l'exercice 2021-2022.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

- Les frais généraux concernent les cotisations professionnelles, les honoraires comptables et de commissariat aux comptes, les frais bancaires, etc...
- Les impôts et taxes concernent principalement la TVA non récupérable, puisque l'activité de la société n'est que partiellement assujettie à TVA (11% assujetti sur l'exercice, en forte diminution)

E. Activité de la société en matière de recherche et développement

Non concernée

F. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de développement de la Société sont telles que la gérance proposera avec l'accord du Conseil de surveillance, de soumettre à l'Assemblée générale de la Société l'émission d'une prime de 5,60 euros par action.

Par ailleurs, la détention d'ENRCIT ouvre des perspectives d'investissement plus importantes dans les années à venir grâce au financement des phases de développement de plus de projets de production d'énergie renouvelable.

4 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous proposera d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à la somme de + 606 143 euros, comme suit :

- dotation du compte de réserve légale pour 30 107 euros, qui sera porté à 33 200 euros
- dotation du compte de réserve statutaire "fonds de développement" pour 120 429 euros, qui sera porté à 179 194 euros
- dotation du compte de report à nouveau pour le solde soit 401 607 euros, qui sera porté à 401 607 euros

Cette proposition d'affectation est conforme à nos engagements statutaires, notamment dans le cadre de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) de notre société.

5 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

6 DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

7 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Exercice clos au 30/06/2022 :

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées			2			2
Montant HT des factures concernées	65 959		65 959	8 897		8 897
% du montant total des achats HT de l'exercice	10 %		10 %			
% du montant HT de chiffre d'affaires de l'exercice				1 %		1 %
	(B) Dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
	(C) Délais de paiement de référence utilisés					
	o Délais contractuels			o Délais contractuels		
	o Délais légaux			o Délais légaux		

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES, PARTICIPATIONS CROISÉES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une très grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Nos participations et engagements au 30/06/2022 :

Le montant total d'investissement net (décaissements – remboursements déjà obtenus), porté en immobilisations financières nettes dans les comptes annuels, atteint 18 368 678 euros.

Un tableau plus complet en annexe reprend la liste des sociétés dans lesquelles des participations sont détenues.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Ce tableau ne comprend pas deux immobilisations financières

- Des titres détenus auprès de la Nef (90 euros)
- Une avance en fonds de roulement à Energie Partagée Association sous forme d'un contrat d'apport associatif avec droit de reprise (150 000 euros)

B. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
EL AROUNI Catherine	Au titre d'Enercoop, gérante d'Energie Partagée Investissement et présidente d'EnRciT présidente d'Energie Partagée Coopérative présidente d'Energie Partagée Exploitation	Directrice générale d'Enercoop SCIC SA
HORENBEEK Bernard	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
JACQUEMIN Yann	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	néant

9 OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

11 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport sur les

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

conventions réglementées du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société et conclues dans des conditions normales.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement ;
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop ;
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Coopérative ;

Fait à Vaulx en Velin, le 7 octobre 2022,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE,
Le Comité de direction, représenté par Mme Catherine EL AROUNI

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le lien <https://energie-partagee.org/assemblee-generale-2022>

Annexes au présent rapport :

- N°1 Liste des résolutions soumises au vote de l'assemblée ordinaire
- N°2 Notice explicative complémentaire de la résolution 5 (prime d'émission)
- N°3 Notice explicative complémentaire de la résolution 8 (financement des projets en phase de développement par affectation de 10% de la collecte)

Energie Partagée Investissement - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 30/06/2022 (en construction

société de projet			Prise de participation				Encours total au 30/06/2022 (immo nettes)	revenus annuels (dividendes et intérêts)		installation de production
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé (intérêts capitalisés compris)	en obligations		01/01/2020 à 31/12/2020 (12 mois)	01/01/2021 à 30/06/2022 (18 mois)	état avancement
EP Exploitation	solaire	69-78	21/09/2009	200 000,00	1 051 548,00		1 251 548,00	36 018,00	55 103,00	exploitation
Giraud Agri Energie	solaire	42	26/11/2010	16 500,00	164 125,30		180 625,30	10 519,60	14 495,00	construction
Plaine Sud Energies	solaire	14	09/10/2012	10 000,00	5 749,32		15 749,32	604,00	1 356,00	exploitation
Soleil Eau Vent Energie (SE	solaire	5	10/10/2012	5 400,00			5 400,00	81,00	0,00	exploitation
Combrailles Durables	solaire	63	06/10/2014	5 000,00	2 542,07		7 542,07	0,00	0,00	exploitation
ALTORA PV	solaire	68	20/11/2014	20 000,00	319 117,48		339 117,48	11 012,30	19 117,00	exploitation
Soleil du Grand Ouest	solaire	35	21/04/2015	1 000,00			1 000,00	10 529,15		exploitation
LUCISOL	solaire	84	30/03/2016	5 000,00	30 837,00		35 837,00	3 001,90	3 989,00	exploitation
ESCOUMS SOLAIRE	solaire	66	08/04/2016	200,00			200,00	4 868,00	2 799,00	exploitation
FERME D'ESCOUMS	solaire	66	08/04/2016	200,00			200,00	1 087,00	780,00	exploitation
LUM DEL LARZAC	solaire	12	10/06/2016	1 100,00	50 371,00		51 471,00	750,00	1 122,00	exploitation
ADVIVO SOLAIRE	solaire	38	17/06/2016	2 000,00		206 563,00	208 563,00	2 367,00	3 546,00	exploitation
ENERG Y CITOYENNE	solaire	38	12/09/2016	20 000,00			20 000,00			exploitation
ENR CHANTRERIE	solaire	44	20/12/2016	3 000,00	147 491,00		150 491,00	5 426,78	6 385,00	exploitation
LE WATT CITOYEN	solaire	30	20/04/2017	2 600,00	49 637,50		52 237,50	2 137,50	4 275,00	exploitation
AURANCE ENERGIE	solaire	7	01/06/2017	14 950,00			14 950,00	822,25		exploitation
TENERIF	solaire	75	06/07/2017	115 000,00			115 000,00	0,00	0,00	exploitation
SOLARIS CIVIS	solaire	13	15/12/2017	81 700,00	462 214,00		543 914,00	0,00	33 343,00	construction
MIN A WATT	solaire	44	26/04/2018	10 980,00	45 398,00		56 378,00	2 878,06	8 142,00	exploitation
ENERCIT	solaire	82	30/05/2018	2 000,00	233,60		2 233,60	0,00	0,00	exploitation
ICEA	solaire	31	04/06/2018	2 000,00			2 000,00	0,00	0,00	exploitation
CONFLENT ENERGIE	solaire	66	12/06/2018	1 000,00			1 000,00	0,00	0,00	exploitation
LA PARE DU SOLEIL	solaire	5	02/07/2018		96 586,00		96 586,00	0,00	0,00	développement
CITOY'ENR	solaire	31	25/07/2018	2 000,00			2 000,00	0,00	0,00	exploitation
DWATT	solaire	26	10/09/2018	40 000,00	180 000,00		220 000,00	521,86	0,00	exploitation
MONT'S ENERGIE	solaire	69	28/09/2018	26 000,00			26 000,00	0,00		exploitation
GRAND DELTA SOLAIRE	solaire	84	16/11/2018	5 000,00	535 026,00		540 026,00	26 472,84	35 666,00	exploitation
MIDI QUERCY ENERGIES C	solaire	82	17/12/2018	10 000,00	61 781,00		71 781,00	177,16	1 780,00	exploitation
LA PETITE VICOMTE	solaire	49	04/02/2019	50,00	201 738,00		201 788,00	8 806,95	14 255,00	exploitation
CAP VERT BISSEY	solaire	71	26/02/2019	66 297,00	784 241,00		850 538,00	11 300,00	55 415,00	exploitation
PARK A WATT	solaire	38	27/06/2019	250,00	106 378,58		106 628,58	3 990,81	5 241,00	exploitation
ENERGIES STEPHANOISES	solaire	42	01/08/2019	21 000,00	23 382,00		44 382,00	0,00	0,00	développement
OMEGA ' 1	solaire	84	08/08/2019	260,00	624 559,00		624 819,00	30 282,20	48 277,00	exploitation
ESPACE DU GENIE	solaire	54	01/10/2019	15 031,00	371 190,00		386 221,00	0,00		construction
A NOS WATTS	solaire	7	31/10/2019	4 400,00	87 457,00		91 857,00	0,00	959,00	construction
HABITAT 38 SOLAIRE	solaire	38	12/11/2019	35 000,00	457 702,00		492 702,00	15 243,00	30 692,00	exploitation
CV SUD VIVA RHONE	solaire	7	20/01/2020	1 000,00			1 000,00	409,15	867,73	exploitation
PV AERODROMES 05	solaire	5	28/02/2020	200,00	133 514,00		133 714,00	160,00	7 354,00	construction
ERCLLA	solaire	49	01/07/2020	20 000,00	25 000,00		45 000,00			construction
KERSHADE3	solaire	44	30/09/2020	1 500,00	133 596,00		135 096,00	624,41	9 440,00	exploitation
CV DU PAYS D'ARLES	solaire	13	02/10/2020	1 000,00			1 000,00	86,24	76,44	exploitation
MASSILIA SUN SYSTEM	solaire	13	21/10/2020	1 000,00	162,88		1 162,88	158,47	1 599,00	exploitation
SERENY CALAS	solaire	13	02/12/2020	500,00	314 705,00		315 205,00	0,00	14 704,00	exploitation
VOISIWATT	solaire	26	07/12/2020	5 000,00	73 533,79		78 533,79	118,03	3 416,00	exploitation
CENTRALE ALBI PELISSIER	solaire	81	10/12/2020	10,00	80 377,00		80 387,00	204,98	5 679,00	exploitation
SOLAIRE WATT LODEVOIS	solaire	34	14/01/2021	1 000,00	224 641,00		225 641,00		10 641,00	construction
ENERCITIF	solaire	75	01/04/2021	1 000,00	76 364,00		77 364,00	0,00	1 707,00	construction
SOLEIL DE L'ARC	solaire	13	01/07/2021	1 000,00	0,00		1 000,00		2 680,00	exploitation
SOLEIL DU VIGAN	solaire	46	01/12/2021	10,00	8 052,00		8 062,00	0,00	0,00	développement
ENERGETHIK	solaire	34	05/04/2022	1 000,00	80 942,00		81 942,00	0,00	942,00	construction
CANOPEE - BRANGEON	solaire	49	18/06/2022	1 500,00			1 500,00			développement
Total solaire	Total solaire			780 638,00	7 010 192,52	206 563,00	7 997 393,52	190 658,64	405 843,17	
Methalayou	metha	64	30/09/2014	65 000,00	436 198,00		501 198,00	17 598,45	27 823,00	exploitation
Methamoly	metha	69-42	17/01/2015	28 500,00	61 354,00		89 854,00	4 952,98	5 487,00	exploitation
Methadoux Energies	metha	17	30/04/2015	5 200,00	27 354,77		32 554,77	0,00		provision
Centrès Métha	metha	12	09/05/2018	5 000,00	15 000,00		20 000,00	0,00	0,00	développement
Biogaz Marches de Bretagne	metha	35	06/03/2020	7 800,00	109 599,00		117 399,00	0,00	5 787,00	construction
Agri Bio Energies	metha	35	31/05/2021	5 294,00	6 819,00		12 113,00	0,00	0,00	développement
Metha Blois Nord	metha	41	26/04/2022	30 000,00			30 000,00	0,00	0,00	développement
Total metha	Total metha			146 794,00	656 324,77	0,00	803 118,77	22 551,43	39 097,00	
HydroEpinal	hydro	88	12/07/2017	6 000,00	161 114,02		167 114,02	4 920,00	7 114,02	exploitation
SHEC (HydroCevenole)	hydro	30	30/06/2016	185 000,00	197 200,61		382 200,61	6 136,61	11 064,00	exploitation

société de projet			Prise de participation				Encours total au 30/06/2022 (immo nettes)	revenus annuels (dividendes et intérêts)		installation de production
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé (intérêts capitalisés compris)	en obligations		01/01/2020 à 31/12/2020 (12 mois)	01/01/2021 à 30/06/2022 (18 mois)	état avancement
HydroRaon	hydro	88	22/07/2014	5 000,00	44 959,38		49 959,38	1 582,18	1 682,00	exploitation
SO ENERGIES	hydro	72	24/04/2019	34 800,00	119 514,70		154 314,70	1 076,49	1 914,00	exploitation
Total hydro	Total hydro			230 800,00	522 788,71	0,00	753 588,71	13 715,28	21 774,02	
SEM ER	éolien	36	17/03/2015	350 000,00			350 000,00	57 463,76	76 664,00	exploitation
La Limouzinière	éolien	44	09/10/2014	528,00	1 553 147,00		1 553 675,00	93 477,78	117 671,00	exploitation
Ô Manne Céleste	éolien	Belgique	10/06/2014	0,00	0,00	158 702,00	158 702,00	9 985,26	13 210,00	exploitation
Ferme éol. des Monts de R	éolien	87	25/06/2013	9 800,00	378 474,00	100 991,78	489 265,78	9 491,68	14 198,00	exploitation
Bégawatts	éolien	56	13/07/2013	259 987,00	9 468,56		269 455,56	7 473,38	24 138,00	exploitation
Isac Watt	éolien	44	30/05/2014	500 003,50			500 003,50	39 655,45	72 414,00	exploitation
Les Ailes des Crêtes C2	éolien	8	08/04/2015	5 000,00			5 000,00	0,00	0,00	exploitation
La Jacterie	éolien	49	10/07/2015	19 064,00			19 064,00	6 850,00	8 950,00	exploitation
SOCPE Champs Chagnot	éolien	87	29/10/2015	200,00	361 977,00		362 177,00	52 178,00	123 692,00	exploitation
AVESSAC	éolien	44	29/01/2016	3,00	75 045,00		75 048,00	4 558,00	19 369,00	exploitation
SEPE SABINE 2	éolien	39	19/12/2018	5 207,75	22 849,00		28 056,75	1 331,33	2 048,00	exploitation
HYROME	éolien	49	28/02/2019	50 000,00	1 486 322,00		1 536 322,00	15 417,00	109 017,00	exploitation
MAUGE EOLE GDS FRENES	éolien	49	07/12/2018	25 000,00	78 225,00		103 225,00	3 155,88	1 343,00	exploitation
EOLYS LA GRANDE LEVEE	éolien	49	28/05/2019	50 000,00	155 475,67		205 475,67	1 970,83	2 669,00	exploitation
EOLANDES	éolien	44	28/12/2017	391 000,00	339 376,00		730 376,00	1 050,00	5 286,00	développement
VEM 87	éolien	87	23/07/2018	100,00			100,00	0,00	0,00	développement
ESCANDORGUE	éolien	12	15/01/2019	3 300,00			3 300,00	0,00	0,00	développement
SEC 87	éolien	87	13/06/2019	200,00			200,00	0,00	4 687,50	développement
ENERGIE DE ST VINCENT	éolien	77	20/07/2019	500,00	12 426,72		12 926,72	0,00		développement
PLESSEOLE	éolien	49	22/07/2019	70 000,00			70 000,00	0,00		développement
AGANAGUES	éolien	9	26/02/2020	5 000,00			5 000,00	0,00		développement
VENTS CITOYENS SHDM	éolien	53	06/07/2020	50 000,00	102 320,00		152 320,00	1 067,00	3 490,00	exploitation
COOPEC	éolien	17	21/06/2022	10 000,00			10 000,00	0,00	0,00	développement
PEV LES VERGERS	éolien	49	20/10/2021	2 000,00			2 000,00	0,00	0,00	développement
LANRIGAN DANS L'VENT	éolien	35	31/07/2021	100,00			100,00	0,00	0,00	développement
Total éolien	Total éolien			1 806 993,25	4 575 105,95	259 693,78	6 641 792,98	305 125,35	598 846,50	
ERE 43	bois énergie	43	05/02/2014	300,00			300,00	0,00	0,00	exploitation
FORESTENR	bois énergie	73	18/06/2016	10 300,00	321 248,00		331 548,00	21 744,82	20 830,00	exploitation
BETA ENERGIE	bois énergie	63	18/12/2020	50 000,00	458 926,00		508 926,00	0,00	26 926,00	construction
Total bois énergie	Total bois énergie			60 600,00	780 174,00	0,00	840 774,00	21 744,82	47 756,00	
ROVALER (ex COSPRO)	part strat	26	23/12/2010	11 960,00			11 960,00			
SFR OSER	part strat	69	03/12/2013	41 369,00			41 369,00			
Eole Sud 59-62	part strat	59	20/01/2014	1 000,00			1 000,00			
SIPEnR	part strat	75	06/03/2014	24 300,00			24 300,00			
ERCISOL	part strat	90	20/03/2014	3 570,00			3 570,00		70,00	
Nièvre Energie	part strat	58	24/06/2014	15 000,00			15 000,00			
EP Etudes	part strat	75	20/10/2015	200 000,00			200 000,00			
NORD ENERGIE	part strat	59	09/11/2015	15 000,00			15 000,00			
EOLA DEVELOPPEMENT	part strat	44	03/05/2016	5 000,00			5 000,00			
ENR CITOYENNE	part strat	39	11/01/2017	10 000,00			10 000,00			
GEOYNOV	part strat	75	12/04/2018	15 000,00			15 000,00			
TERR ENR	part strat	88	09/12/2019	20 000,00			20 000,00			
ENERGIE MAYENNE	part strat	53	06/09/2021	10 000,00			10 000,00			
LOT ENERGIES NOUVELLES	part strat	46	24/05/2022	18 000,00			18 000,00			
ENRCIT	part strat	69	31/05/2022	817 524,00			817 524,00			
Total part strat	Total part strat			1 207 723,00	0,00	0,00	1 207 723,00	0,00	70,00	
	Total général			4 233 548,25	13 544 585,95	466 256,78	18 244 390,98	553 795,52	1 113 386,69	

Energie Partagée Investissement

**RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET DE L'ASSOCIE COMMANDITE
PORTANT SUR L'EXERCICE DU 01/01/2021 AU 30/06/2022**

**LE VOTE SE FAIT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE
ENTRE LE 29 OCTOBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2022 MINUIT**

PREMIERE RESOLUTION : comptes annuels et rapports annuels, quitus à la Gérance

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022, portant sur une période de 18 mois, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de + 606 143 euros, approuve les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice et lui donne quitus de sa gestion.

*Cette résolution permet aux actionnaires d'approuver ou non les comptes de l'exercice et de renouveler ou non leur confiance aux organes de gestion et de contrôle. **Les actionnaires sont invités à lire le rapport annuel de gérance, le rapport annuel du Conseil de surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.***

DEUXIEME RESOLUTION : Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires approuve le dit rapport.

*Cette résolution concerne les conventions qui auraient pu être passées entre, d'une part, la Société, et d'une part, la Gérance ou l'Associé commandité ou les membres du Conseil de surveillance ou avec une autre société dans laquelle ces mêmes personnes auraient un pouvoir de décision. **Les actionnaires sont invités à lire le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.***

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30/06/2022 de + 602 143 euros selon les modalités suivantes :

- dotation du compte de réserve légale pour 30 107 euros, qui sera porté à 33 200 euros
- dotation du compte de réserve statutaire "fonds de développement" pour 120 429 euros, qui sera porté à 179 194 euros
- dotation du compte de report à nouveau pour le solde soit 401 607 euros, qui sera porté à 401 607 euros

Il est fait obligation à l'Assemblée de décider de l'affectation du résultat. La Gérance a proposé au Conseil de surveillance une affectation permettant de poursuivre la constitution des réserves, rendues obligatoires par la Loi, par nos statuts ou par les conditions de notre agrément ESUS et le solde en report à nouveau.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN
Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

*règle pour la réserve légale : 5% du résultat jusqu'à 10% du capital social
règle pour la réserve statutaire « fonds de développement » : 20% du résultat jusqu'à 20% du capital social*

QUATRIEME RESOLUTION : Montant du capital social

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires prend acte de ce que le capital de la Société s'élève à 30 055 500 euros au 30 juin 2022.

La société Energie Partagée Investissement est à capital variable, avec un montant minimum de 212 200 euros et un montant maximum de 100 000 000 euros. Cette résolution permet de constater à chaque fin d'exercice comptable le montant du capital social inscrit en compte.

CINQUIEME RESOLUTION : Emission d'une prime

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires approuve l'émission d'une prime de CINQ EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (5,60 €) par action, à effet du 01 décembre 2022.

*Au regard de l'évaluation du portefeuille des sociétés de production d'énergie renouvelable dans lesquelles Energie Partagée Investissement détient des participations, la Gérance a proposé au Conseil de surveillance l'émission d'une prime permettant de constater progressivement l'augmentation de la valeur de ces sociétés. En effet, ces sociétés détiennent des installations de production d'énergies renouvelables assurées de produire pendant plusieurs années au-delà du délai de remboursement de leurs dettes bancaires. La proposition est celle de l'émission d'une nouvelle prime de 5,60 euros par action qui porte la totalité de la prime d'émission à 20 euros par action dont le montant nominal est de 100 euros par action. **Les actionnaires sont invités à lire la notice d'explication complémentaire « prime d'émission ».***

SIXIEME et SEPTIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance

*Le Conseil de surveillance vous propose les candidatures nouvelles de Mme Claire PLATEAUX et M. Jean-Paul FREYCON, après les avoir rencontrés et invités à participer comme observateur.trice aux dernières réunions. **Les actionnaires sont invités à consulter leurs actes de candidature au Conseil.***

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires après avoir pris acte de la démission de M. Eddie CHINAL et de la candidature de Mme Claire PLATEAUX, élit **Mme Claire PLATEAUX** comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires après avoir pris acte de la démission de Mme Marianne MERCIER et de la candidature de M. Jean-Paul FREYCON, élit **M. Jean-Paul FREYCON** comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

HUITIEME RESOLUTION (financement du développement par affectation de 10% de la collecte)

Pour répondre aux besoins des acteurs des énergies renouvelables citoyennes dans les territoires et pour garantir un rythme d'investissement d'Énergie Partagée Investissement en cohérence avec les moyens disponibles, sur proposition du Conseil de surveillance, les actionnaires commanditaires réunis en assemblée générale ordinaire décident d'affecter le capital net de la Société, collecté auprès des actionnaires, citoyens ou institutionnels, selon la répartition suivante :

- Catégorie A : 90% minimum à des projets de production en phase de construction et exploitation,
- Catégorie B : 10% maximum
 - majoritairement à des projet en phase de développement, phase réputée plus risquée,
 - minoritairement à des participations stratégiques, réputées sans rendement financier, mais qui sont génératrices de partenariats de proximité, favorisant les opportunités d'investissement en phase de construction-exploitation

Ils demandent à la gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance, de décliner ce cadrage dans les décisions d'investissement et les partenariats d'Énergie Partagée Investissement dès le 01 janvier 2023 et pour une durée indéterminée.

Après plus de 10 ans de fonctionnement, Energie Partagée Investissement a atteint un équilibre économique qui lui permet de tenir ses promesses de financement des énergies renouvelables citoyennes et de rentabilité vis-à-vis de ses actionnaires. Cependant, l'évolution du marché et de l'écosystème citoyen (lien vers la notice complète), au cours des dernières années, nécessite que le mouvement Energie Partagée consacre plus de ressources à la phase de développement des projets de production pour garantir l'accès à un plus grand nombre de projets à investir, dans de bonnes conditions environnementales, techniques et financières, tant pour les territoires que pour les actionnaires d'Énergie partagée Investissement.

Pour répondre à cet enjeu, Energie Partagée Investissement doit augmenter les moyens financiers consacrés à l'investissement dans des projets en phase de développement, notamment via l'outil dédié EnRciT, racheté par Energie Partagée Investissement dans le courant de l'année 2022, avec la même approche historique que menée jusqu'à présent, à savoir une mutualisation du risque à l'échelle nationale pour favoriser le foisonnement d'un grand nombre de projets.

Par ailleurs, Energie Partagée Investissement investit de manière symbolique dans des "participations stratégiques" telles que des sociétés d'économie mixte (SEM), des fonds d'investissement territoriaux publics-privés, des sociétés holdings citoyennes développant plusieurs projets de production, pour participer activement à des dynamiques de territoires génératrices de nouveaux projets.

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires confère par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il conviendra de faire.

Après l'Assemblée générale, les comptes et l'annexe comptable doivent être publiés auprès du greffe du Tribunal de Commerce accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'Assemblée. De même, les modifications statutaires et les modifications des membres du Conseil de surveillance doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

Fin des résolutions ordinaires

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN
Téléphone : 01 75 43 38 62 - assemblees@energie-partagee.org

Energie Partagée Investissement Assemblée générale ordinaire 2022

notice d'explication complémentaire A la résolution N° 5 (prime d'émission)

Mise à jour du 21 octobre 2022

A. PRINCIPES GENERAUX

Energie Partagée Investissement investit dans des sites de production d'énergie renouvelable en prenant des participations financières dans des sociétés de projets dont l'unique objet est de développer, construire et exploiter des installations en France.

Ces participations financières sont inscrites à l'actif d'Energie Partagée Investissement et financées exclusivement par le capital qu'Energie Partagée Investissement collecte auprès de ses actionnaires (qui figure au passif d'Energie Partagée Investissement).

Chacune de ces participations fait l'objet :

- D'une validation de sa conformité à la Charte Energie Partagée et à Boussole de l'énergie citoyenne, sous la responsabilité d'Energie Partagée Association et de son équipe Animation ;
- D'une instruction technique et financière par l'équipe Investissement, validée par un Comité des engagements financiers, composé d'experts ;
- D'un suivi pendant toute sa durée de vie qui prend plusieurs formes :
 - participation aux instances de pilotage et de gouvernance de la société ;
 - recueil et analyse des rapports d'exploitation trimestriels (pour les plus gros projets)
 - recueil et analyse des comptes annuels de la société ;
 - mesure de la conformité du fonctionnement avec le prévisionnel ;
 - mesure de l'atteinte du TRI prévisionnel (taux de retour sur investissement)
 - analyse annuelle des risques spécifiques à chaque projet qui alimente une matrice des risques (entretien annuel, grille d'indicateurs d'analyse, ...)

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

De manière consolidée, Energie Partagée Investissement tient un registre de toutes ses participations, de leurs principaux indicateurs de suivi et indicateurs de risques. Cette consolidation et cette analyse sont partagées, au moins une fois par an, avec des membres du Conseil de surveillance et avec le Commissaire aux comptes de la société qui en garantissent l'approche méthodologique. A titre d'exemple, le Conseil de surveillance et le Commissaire aux comptes s'assurent que les plus importantes participations financières sont bien traitées et qu'on tend progressivement vers l'exhaustivité des projets et des risques (80% des encours de fin juin 2022 sont couverts).

B. PRINCIPES COMPTABLES

L'encours de toutes les participations détenues par Energie Partagée est inscrit à l'actif du bilan et valorisé au prix d'achat des titres et des créances par Energie Partagée Investissement. Si un risque de dépréciation de la valeur de ces actifs survient, des provisions sont enregistrées pour réduire cette valeur. Mais en cas d'appréciation de ces actifs (c'est-à-dire d'augmentation de leur valeur), aucun enregistrement comptable n'est possible tant que l'augmentation de valeur n'est pas réellement constatée par une cession des titres ou des créances. C'est un principe de précaution comptable qui vise à enregistrer les moins-values latentes en non les plus-values latentes de l'entreprise.

Il est donc difficile de traduire comptablement, dans les comptes d'Energie Partagée Investissement, l'augmentation de la valeur des participations qu'elle détient, alors que ces sociétés de production portent des activités plutôt rentables et sécurisées par des contrats d'achat de l'énergie à long terme. Par ailleurs, ces sociétés détiennent des équipements de production dont la durée de vie est plus longue que la durée des crédits bancaires qu'elles ont souscrit, ainsi plus elles avancent dans le remboursement de leurs crédits bancaires, plus elles prennent de la valeur car elles sont assurées de produire au-delà de la fin du remboursement des crédits bancaires.

C. PRINCIPES DE REMUNERATION DES ACTIONNAIRES ENERGIE PARTAGEE

Deux mécanismes de rémunération sont prévus pour les actionnaires d'Energie Partagée :

1. La distribution d'une partie des bénéfices réalisés par Energie Partagée sous la forme de dividendes, proposée par la Gérance et le Conseil de surveillance et décidée à chaque Assemblée générale :

Cette solution n'a pas pu être activée jusqu'à présent, mais elle pourra l'être à compter du prochain exercice. Premièrement parce que la société a réalisé jusqu'en 2016 des déficits d'exploitation pour financer sa montée en charge et ses frais de démarrage et deuxièmement parce que les dispositions de l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale), contrairement à l'agrément précédent « entreprise solidaire », obligent à constituer un fonds de réserve dit « fonds de développement » jusqu'à concurrence de 20% des bénéfices distribuables.

2. La valorisation par une prime d'émission des actions Energie Partagée pour prendre en compte l'augmentation de la valeur de la société :

Cette solution suppose de faire une évaluation annuelle de son portefeuille pour en déterminer la valeur (plusieurs méthodes d'évaluation existent et peuvent être utilisées). Après constatation de cette valeur, la Gérance et le Conseil de surveillance décide d'un montant, dans le cadre des résolutions, à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Ainsi, l'Assemblée peut décider annuellement de traduire cette valeur par l'émission d'une prime attachée aux actions d'Energie Partagée.

Une prime d'émission s'applique à toutes les actions d'Energie Partagée, celles déjà souscrites antérieurement à son émission et celles à souscrire par de nouveaux entrants.

Ainsi les souscripteurs anciens verront leur souscription valorisée du montant unitaire de la prime par rapport à leur montant de souscription et les souscripteurs nouveaux devront s'acquitter d'un montant de souscription plus élevé que les précédents souscripteurs pour tenir compte de la valeur acquise par Energie Partagée et du moindre risque d'investissement que cela constitue pour eux.

D. ELEMENTS HISTORIQUES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

A la date de la création d'Energie Partagée Investissement à fin 2008, des dispositions fiscales avantageuses existaient au profit des souscripteurs au capital d'Energie Partagée. Celles-ci ont pris fin en 2011.

A compter du 26 septembre 2011, Energie Partagée Investissement a pris une envergure nationale et a été autorisée à émettre des OPTF (offres au public de titres financiers) pour collecter son capital : dans la documentation financière à l'appui de cette collecte, et sans garantie de pouvoir tenir cette promesse, la rentabilité annoncée pour les futurs actionnaires était de 4% brut par an, sous condition de conserver ses actions pendant une durée de 10 ans, soit pour les premiers souscripteurs en OPTF en 2022.

Malgré une collecte en capital assez importante dès la fin de la première année de collecte en 2012, les premiers investissements dans des sociétés de production d'énergie ne se sont matérialisés qu'en 2013 et sur des montants modestes, générant un retard dans l'accomplissement du plan d'affaires prévu. Ce n'est que depuis 2017 que le volume d'investissement annuel dans de nouveaux projets est égal au volume annuel de collecte, garantissant une rotation suffisante de l'argent. C'est aussi au cours de cette même année 2017 que le fonctionnement général de la société est devenu excédentaire, tout en permettant la croissance des moyens humains consacrés à l'activité.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

E. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

	31/12/2017	% évol.	31/12/2018	% évol.	31/12/2019	% évol.	31/12/2020	% évol.	30/06/2022
Nombre d'actionnaires actifs	4 946	10%	5 447	9%	5 958	8%	6 417	8%	6 934
Nombre d'actions émises	137 379	21%	166 161	22%	203 537	17%	237 255	27%	300 555
Capital social fin d'exercice	13 717 900	21%	16 616 200	22%	20 353 700	17%	23 725 500	27%	30 055 500
prime d'émission collectée	24 382	306%	99 086	116%	214 264	50%	321 936	163%	845 106
Capitaux propres	13 181 344	24%	16 368 567	25%	20 492 609	19%	24 427 856	32%	32 220 066
Valeur comptable de l'action (capitaux propres / nombre d'actions)	95,95	3%	98,51	2%	100,68	2%	102,96	4%	107,20
Valeur nominale de l'action	100,00	0%	100,00	0%	100,00	0%	100,00	0%	100,00
Valeur avec prime d'émission de l'action	104,00	2%	106,20	4%	110,00	4%	114,40	5%	120,00
Chiffres d'affaires	460 486	10%	508 074	18%	598 709	27%	757 580	74%	1 318 502
Résultat net	41 665	399%	208 048	-10%	186 639	41%	262 342	131%	606 143
Immobilisations nettes	8 607 594	34%	11 518 760	27%	14 645 389	9%	15 918 247	16%	18 518 768

capitaux propres = capital social + prime d'émission + résultat de l'exercice + cumul des résultats antérieurs, positifs ou négatifs (report à nouveau) + provisions

le dernier exercice est de 18 mois comparé aux autres exercices de 12 mois

F. PARTIS-PRIS DE LA GERANCE

La Gérance d'Energie Partagée Investissement, exercée depuis 2015, par Energie Partagée Coopérative, a établi plusieurs partis-pris concernant la rémunération des actionnaires, qu'elle a mis en débat au sein du Conseil de surveillance :

- Le retard pris dans le déploiement du projet Energie Partagée dans ses premières années a pénalisé les premiers souscripteurs alors qu'ils ont pris des risques importants en soutenant un outil financier innovant et qui n'avait pas fait ses preuves
 - La prime d'émission vise donc à instaurer une différenciation entre les sociétaires par date d'entrée dans la société, alors que les dividendes, quand ils sont possibles, sont versés indifféremment à tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent
 - La prime d'émission a d'autant plus de sens que la distribution de dividendes n'est pas encore possible pour Energie Partagée Investissement, ce dispositif a donc vocation à perdurer au moins jusqu'à la date où un versement de dividendes significatifs sera possible
- Le point de départ de l'émission d'une prime est le calcul de la valeur prise par les participations financières détenues par Energie Partagée Investissement. Plusieurs dispositifs et modes de calcul existent, des plus subjectifs aux plus mathématiques et il est également possible de recourir à une évaluation externe (par des cabinets spécialisés) pour le faire.
 - La Gérance a préféré, à ce stade, ne pas recourir à une évaluation externe pour plusieurs raisons : il s'agit d'une part d'une démarche assez coûteuse et d'autre part, cela reviendrait à donner une valeur de marché aux participations financières détenues par Energie Partagée (« si Energie Partagée devait céder

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

sa participation, à quel prix cette cession serait-elle réalisée aujourd'hui ? »), pour répondre à cette question, un cabinet d'audit se base sur la réalité du marché qui est plutôt favorable à notre secteur d'activité. Cependant, nous ne souhaitons ni sous-estimer ni sur-estimer ces participations et conserver un horizon raisonnable de rentabilité en cohérence avec les valeurs de nos actionnaires qui souhaitent s'éloigner des approches spéculatives.

G. PROPOSITION DE PRIME D'ÉMISSION POUR L'EXERCICE 2022-2023

Au regard des éléments de contexte et des principes décrits précédemment, la Gérance, sur la base de l'évaluation des participations détenues par Energie Partagée au 30/06/2022, **propose à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires d'Energie Partagée Investissement du 30 novembre 2022 l'émission d'une nouvelle prime de 5,60 euros par action qui porte la totalité de la prime d'émission à 20 euros par action.**

Date d'entrée en vigueur :

Dès le 29 octobre 2022, date de diffusion du présent dossier d'Assemblée, la prime entrera en application sous réserve de son approbation par l'Assemblée le 30 novembre 2022. Ainsi les souscriptions nouvelles qui seront reçues entre le 29 octobre et le 30 novembre 2022 seront mises en attente et ne seront agréées qu'à partir du premier jour ouvrable suivant l'Assemblée, à savoir le 01 décembre 2022.

Cette proposition a été soumise par la Gérance au Conseil de surveillance, réuni en présence du Commissaire aux comptes, en date du 7 octobre 2022 et a reçu un avis favorable du Conseil de surveillance.

Fin de la notice d'explication

Energie Partagée Investissement Assemblée générale ordinaire 2022

notice d'explication complémentaire A la résolution N° 8 (financement des phases de développement des projets par affectation de 10% de la collecte)

A. PREAMBULE

L'objet de la présente notice est de préciser les motivations de la résolution 8.

Après avoir rappelé les principaux généraux qui guident aujourd'hui l'activité d'Énergie Partagée Investissement, nous apporterons un éclairage sur les enjeux auxquels doit faire face notre mouvement et les solutions mises en œuvre pour y répondre. Ces solutions s'expriment, entre autres, par une proposition de répartition de la collecte réalisée en capital qui soit en adéquation avec les évolutions du secteur d'activité et les besoins des projets citoyens d'énergie renouvelable.

Texte de la résolution :

Pour répondre aux besoins des acteurs des énergies renouvelables citoyennes dans les territoires et pour garantir un rythme d'investissement d'Énergie Partagée Investissement en cohérence avec les moyens disponibles, sur proposition du Conseil de surveillance, les actionnaires commanditaires réunis en assemblée générale décident d'affecter le capital net de la Société, collecté auprès des actionnaires, citoyens ou institutionnels, selon la répartition suivante :

- *Catégorie A : 90% minimum à des projets de production en phase de construction et exploitation,*
- *Catégorie B : 10% maximum*
 - *majoritairement à des projet en phase de développement, phase réputée plus risquée,*
 - *minoritairement à des participations stratégiques, réputées sans rendement financier, mais qui sont génératrices de partenariats de proximité, favorisant les opportunités d'investissement en phase de construction-exploitation*

Ils demandent à la gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance, de décliner ce cadrage dans les décisions d'investissement et les partenariats d'Énergie Partagée Investissement dès le 01 janvier 2023 et pour une durée indéterminée.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

B. RAPPEL DES MISSIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Énergie Partagée Investissement permet à des habitants et des acteurs des territoires de réunir les fonds propres nécessaires au lancement d'un projet et d'en garder la maîtrise citoyenne tout au long de son exploitation. A ce titre, l'outil Energie Partagée Investissement collecte de l'épargne auprès d'actionnaires citoyens et l'investit dans des sites de production d'énergie renouvelable en prenant des participations financières dans des sociétés de projets dont l'unique objet est de développer, construire et exploiter des installations en France.

Depuis sa création, Energie Partagée Investissement investit principalement dans les projets d'énergie citoyenne à partir de la phase de construction. Néanmoins, en 2015, la thèse d'investissement a évolué légèrement pour lui permettre d'investir une part minoritaire de son capital (- de 5%) en « participations stratégiques », une catégorie d'investissements qui contient :

- les investissements en phase de développement (la phase qui précède la construction) ;
- et les investissements dans des participations stratégiques (SEM, fonds d'investissement publics-privés, holdings citoyennes) dont l'objectif est de renforcer les liens avec les acteurs locaux et de générer de nouveaux projets en construction pour Energie Partagée Investissement.

Aujourd'hui, cette allocation n'est plus suffisante pour répondre aux enjeux et opportunités liés à l'accompagnement et au financement de la phase de développement des projets d'énergie citoyenne.



C. DE LA NÉCESSITÉ POUR ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT DE RENFORCER SON POSITIONNEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT

Depuis 2018, les enjeux du développement sont au cœur des préoccupations du Mouvement Energie Partagée :

- Intérêt croissant pour l'énergie citoyenne en amont de la construction
 - Sollicitation grandissante d'Énergie Partagée par les porteurs de projet dès la phase de développement, pour de l'accompagnement et du financement ;

- Structuration des adhérents pour être en capacité de développer. Ainsi, les premiers collectifs les plus militants s'exposent sur des projets de plus grande taille en développant les capacités de développement propres ou en s'appuyant sur des partenariats avec les SEM locales actives dans les EnR citoyennes, elles même se renforçant en ingénierie, ou en se tournant vers des partenaires privés.
- Emergence du co-développement due à l'appétence croissante de certains développeurs citoyens et classiques, ayant abouti au lancement de la réflexion interne autour du co-développement avec des ateliers de travail.

D'autre part, le contexte et les enjeux liés au financement de la phase de construction-exploitation conduisent Energie Partagée à se positionner plus en amont :

- Réduction du volume de projets citoyens compatibles avec la Charte et financièrement accessibles, en raison d'une plus grande maturité du secteur qui génère un nombre croissant d'acteurs présents pour financer la construction-exploitation ;
- Volonté d'être impliqué dès la définition du projet pour agir sur la gouvernance, peser sur les orientations stratégiques, les choix techniques et environnementaux des projets.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons renforcer les capacités d'intervention d'Energie Partagée Investissement dès la phase de développement. A date, Energie Partagée Investissement dispose aujourd'hui de capacités d'investissement supérieures au pipe de projets engagés et/ou investis, ce qui représente un volume financier conséquent non utilisé pour financer l'énergie citoyenne.

Montants à date du 30/09/2022 :

- capital net : 32M€
- montant engagé : 21M€
- montant décaissé / investi : 17M€
- montant mis en réserve (pour les actionnaires sortants) : 2M€
- montant disponible pour investir : 9M€

D. POUR RÉPONDRE À CET ENJEU STRATEGIQUE, ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT RACHETE ET FAIT ÉVOLUER ENRCIT

Face aux enjeux liés au développement, Energie Partagée Investissement a saisi l'opportunité de racheter EnRciT pour compléter son offre et maintenir une position forte d'accompagnement et de financement des projets citoyens à travers l'ensemble des étapes clés d'un projet, et en intervenant davantage dès le développement. Concrètement, cela nous permettra d'assurer :

- un pipe conséquent de projets pour Energie Partagée Investissement pour la phase de construction-exploitation ;
- le respect du label et des critères de gouvernance citoyenne dès la définition d'un projet ;
- l'allocation de ressources financières disponibles mais non utilisées pour financer davantage de projets citoyens.

Pour rappel, EnRciT est un outil d'investissement dédié au financement de la phase de développement des projets d'énergie citoyenne, lancé en 2018 suite à un travail de réflexion avec l'Ademe. A l'origine,

il était financé par trois acteurs (le Crédit Coopératif, la Banque des Territoires et l'Ircantec) et Energie Partagée en était le partenaire de la première heure en tant que gestionnaire du dispositif, via Energie Partagée Coopérative.

Depuis sa création, les offres et les réglementations du marché des énergies renouvelables ont évolué, incitant EnRciT à affiner sa thèse d'intervention. C'est dans ce contexte que les actionnaires historiques ont choisi de céder le dispositif désormais fonctionnel à Énergie Partagée, pour poursuivre son essor et l'adapter à l'évolution du besoin des acteurs locaux et citoyens dans le développement des projets d'énergie citoyenne.

Après mobilisation de nos instances dirigeantes, Energie Partagée Investissement a officiellement signé le rachat d'EnRciT le 31/05/2022 : Energie Partagée Investissement est désormais le seul et unique actionnaire d'EnRciT. L'outil de financement dédié au développement est donc réintégré au sein d'Energie Partagée et la gestion en est toujours assurée par Energie Partagée Coopérative. Concrètement, Energie Partagée Coopérative va gérer le processus d'investissement des deux outils internes :

- Energie Partagée Investissement, dédié à la construction exploitation
- EnRciT – SAS détenue à 100% par Energie Partagée Investissement – dédié à la mutualisation du risque de développement

Par ailleurs, nous souhaitons faire évoluer le dispositif afin qu'il ait plus de souplesse dans ses modalités d'accompagnement, d'investissement et de participation, pour lui permettre de s'adapter au mieux aux besoins et enjeux des porteurs de projet.

E. IMPACTS SUR LA RENTABILITÉ ET LES RISQUES POUR ENERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Modèle économique du financement de la phase de construction-exploitation

Energie Partagée Investissement se positionne sur le financement de cette phase depuis sa création, c'est donc son cœur d'activité : les modalités d'investissement sont claires et stabilisées; le modèle de risque ainsi que le traitement et les mesures d'atténuation de ces risques sont bien rodés et structurés. Le modèle d'investissement dans cette phase est le suivant :

- Un "investisseur-actionnaire" apporte des fonds propres sur une période longue (10 à 20 ans) qui vont contribuer à hauteur de 15% à 30% (selon les technologies) au financement du budget d'investissement du projet (i.e. CAPEX, machines, main d'œuvre pour la construction, ...). Le solde (70% à 85%) du budget d'investissement est financé par des emprunts bancaires. La mise en service du site de production va générer un chiffre d'affaires par la vente de l'énergie produite qui permettra de : payer les charges d'exploitation (i.e. OPEX, maintenance, assurances, ...), rembourser les dettes bancaires et rémunérer les actionnaires ;
- Dans cette phase, les incertitudes sont limitées à de possibles retards dans la phase de construction ou des pannes ou accidents en cours d'exploitation (qui sont couverts par des assurances). La rentabilité du projet est évaluée sur une durée longue d'exploitation (20 à 30 ans), ainsi le risque est celui d'une rentabilité plus tardive ou plus faible qu'annoncée ;
- A ce jour, le portefeuille de projets investis par Energie Partagée Investissement est composé de projets :
 - en cours de construction ou déjà en phase d'exploitation
 - de différentes tailles (capacité de production)

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

- répartis sur les différentes technologies matures d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydroélectricité, chaleur renouvelable issue du bois, gaz renouvelable issu de méthanisation)

Ainsi la diversité des engagements garantit d'autant plus une mutualisation du risque pris.

Modèle économique du financement de la phase de développement

La phase de développement des projets d'énergie renouvelable est réputée plus risquée, car elle présente plus d'incertitudes quant à l'aboutissement final d'un projet (études de vent défavorables, non obtention du permis de construire ou de l'autorisation d'exploiter, etc...). Le modèle économique du financement de cette phase est donc différent de celui de la phase de construction-exploitation. Il fonctionne selon les modalités suivantes :

- Un "investisseur" ou "financeur" finance une partie du budget de développement d'un projet donné :
 - si le projet réussit, sa prise de risque est valorisée et cela permet de générer un retour sur le montant initialement apporté (via la prime de succès)
 - si le projet échoue, le montant initialement apporté est perdu
- Pour équilibrer le portefeuille entre les réussites et les échecs, il est nécessaire de mettre en place une approche de mutualisation du risque, i.e. de financer un nombre suffisant de projets : les retours sur investissement des réussites doivent compenser les pertes liées aux échecs. Cela génère donc un retour sur investissement global, sur l'ensemble des volumes financiers apportés aux projets.
- La structure d'intermédiation EnRciT permet de limiter l'exposition d'Énergie Partagée Investissement au risque de développement, pour les raisons suivantes :
 - L'enveloppe financière est limitée à 10% du capital net, un seuil raisonnable en termes d'exposition du capital et suffisant pour nous permettre de financer de nouveaux projets en développement et d'adopter une logique de mutualisation ;
 - Le dispositif doit assurer sa propre autonomie économique : le retour sur investissement du portefeuille de projets permettra de rémunérer les frais de fonctionnement (et notamment le mandat de gestion d'Énergie Partagée Coopérative) ;
 - La gestion est confiée à Énergie Partagée Coopérative, une structure salariée compétente et expérimentée sur l'instruction, le suivi et la gestion des projets en phase de construction-exploitation et de développement.

Cela représente à ce jour une capacité d'investissement en développement de 3M€, et ceci nous permettra de financer une trentaine de nouveaux projets par an pour les cinq prochaines années.

Fin de la notice d'explication (éditée le 21 octobre 2022)

EDME SAS



ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

10 AVENUE DES CANUTS
69120 - VAULX EN VELIN

Dossier Financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 30/06/2022

Etats de synthèse AUDIT avec IS

Edité le lundi 17 octobre 2022

EDME SAS
10 AV DES CANUTS - 69120 - VAULX EN VELIN
Tel : 06 62 86 35 67

Bilan Actif AUDIT avec IS

	Brut	Amort.	Net au 30/06/2022	Net au 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BRVTS, LIC., LOGICIELS, DRTS & VAL. SIMILAIRES				
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	15 620,00		15 620,00	71 974,60
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTION				
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS	3 752 283,40	5 200,00	3 747 083,40	2 698 364,40
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	13 331 347,06	139 616,77	13 191 730,29	11 431 336,97
TIAP				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	1 008 350,76		1 008 350,76	1 054 838,66
PRETS	150 000,00		150 000,00	50 000,00
AUTRES	405 983,34		405 983,34	611 732,22
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 663 584,56	144 816,77	18 518 767,79	15 918 246,85
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION (BIENS ET SERVICES)				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE				
CREANCES				
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 524,16	700,00	9 824,16	164 119,10
AUTRES	99 544,91		99 544,91	35 256,88
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, NON VERSE	235 491,96		235 491,96	339 697,58
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES				450 000,00
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	14 033 106,53		14 033 106,53	8 817 483,77
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 510,52		1 510,52	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 380 178,08	700,00	14 379 478,08	9 806 557,33
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL GENERAL	33 043 762,64	145 516,77	32 898 245,87	25 724 804,18
TOTAL ACTIF			32 898 245,87	25 724 804,18

Bilan Passif AUDIT avec IS

	Net au 30/06/2022	Net au 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (DONT VERSE : 4 199 000,00)	30 055 500,00	23 725 500,00
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 442 876,60	597 770,20
ECARTS DE REEVALUATION		
ECARTS D'EQUIVALENCE		
RESERVES		
RESERVE LEGALE	3 093,00	
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	58 765,00	
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU		-200 484,41
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	606 142,96	262 342,46
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES	53 687,96	42 727,44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 220 065,52	24 427 855,69
AUTRES FONDS PROPRES		
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNEES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	816,00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	373 084,00	833 176,00
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	95 577,33	104 683,74
DETTES SOCIALES		
DETTES FISCALES	61 027,80	60 203,72
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	10 000,00	20 710,00
AUTRES DETTES	137 675,22	278 175,03
INSTRUMENTS DE TRESORERIE		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES	678 180,35	1 296 948,49
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	32 898 245,87	25 724 804,18

Compte de Résultat AUDIT avec IS

	Net au 30/06/2022	%CA	Net au 31/12/2020	%CA	Ecart	%Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION						
VENTES DE MARCHANDISES						
PRODUCTION VENDUE	1 311 746,83	100,00	702 005,71	100,00	609 741,12	86,86
PRODUCTION STOCKEE						
PRODUCTION IMMOBILISEE						
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
AUTRES PRODUITS	6 754,93	0,51	55 574,46	7,92	-48 819,53	-87,85
Total	1 318 501,76	100,51	757 580,17	107,92	560 921,59	74,04
CONSOMMATION						
ACHATS DE MARCHANDISES						
VARIATIONS DE STOCKS (MARCHANDISES)						
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV.						
VARIATION DE STOCKS (MAT. PREM.)						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	628 852,39	47,94	431 343,93	61,44	197 508,46	45,79
Total	628 852,39	47,94	431 343,93	61,44	197 508,46	45,79
MARGE	689 649,37	52,57	326 236,24	46,47	363 413,13	111,40
CHARGES						
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	79 298,03	6,05	40 334,00	5,75	38 964,03	96,60
SALAIRES ET TRAITEMENTS						
CHARGES SOCIALES						
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
AUTRES CHARGES	123,12	0,01	1 086,87	0,15	-963,75	-88,67
Total	79 421,15	6,05	41 420,87	5,90	38 000,28	91,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	610 228,22	46,52	284 815,37	40,57	325 412,85	114,25
Opérations en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PRODUITS FINANCIERS	62 431,80	4,76	7 047,95	1,00	55 383,85	785,82
CHARGES FINANCIERES	1 010,00	0,08	21 665,00	3,09	-20 655,00	-95,34
RESULTAT FINANCIER	61 421,80	4,68	-14 617,05	-2,08	76 038,85	-520,21
RESULTAT COURANT	671 650,02	51,20	270 198,32	38,49	401 451,70	148,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS	52,46	0,00	96 111,18	13,69	-96 058,72	-99,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 215,52	1,01	103 967,04	14,81	-90 751,52	-87,29
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-13 163,06	-1,00	-7 855,86	-1,12	-5 307,20	67,56
PARTICIPATION DES SALAIRES						
IMPOTS SUR LES BENEFICES	52 344,00	3,99			52 344,00	100
BENEFICE	606 142,96	46,21	262 342,46	37,37	343 800,50	131,05
Y COMPRIS						
REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER						
REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER						

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET A L'ASSOCIE COMMANDITE
D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT
PORTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

Chers Actionnaires d'Energie Partagée Investissement,

Le Conseil de surveillance, l'instance qui vous représente et qui a pour mission de contrôler la gestion de la Société, porte à votre attention les éléments-clés suivants, en préparation de notre Assemblée générale ordinaire dont le vote sera ouvert du 29 octobre 2022 jusqu'au 30 novembre 2022 en ligne.

Il souhaite par ailleurs la bienvenue aux nombreux actionnaires qui nous ont rejoints depuis la dernière assemblée générale, il y a 18 mois, période exceptionnellement longue.

Préambule

Quel exercice difficile que de résumer en quelques lignes cet exercice long de 18 mois (du 01/01/2021 au 30/06/2022), tant l'activité a été intense et exceptionnelle à tant d'égards.

Et pourtant, ces chocs exogènes exceptionnels – nul besoin de tous les citer, n'ont pas fait plier notre mouvement et notre structure financière, preuve de leur résilience socio-économique. Ils ont même renforcé l'attractivité de cet outil d'investissement au service des citoyens, pour l'adaptation et la transition de notre modèle énergétique français. Au 30/06/2022, nous étions plus de 6500 actionnaires, en constante augmentation.

Dans notre rapport sur l'exercice 2020, nous mentionnions déjà la crise sanitaire qui apportait avec elle des besoins élémentaires de changement. Les crises, polymorphes, se sont accumulées depuis ce dernier rapport. Une nouvelle fois, la pertinence d'un modèle énergétique basé sur un engagement citoyen, une énergie locale et renouvelable, tel que prôné par Energie Partagée, montre tout son sens.

Energie Partagée Investissement a choisi de décaler sa date d'arrêté comptable au 30 juin. La Société peut ainsi récupérer et consolider les résultats annuels des projets dans lesquels elle a investi (qui font, pour la plupart, leur propre clôture de comptes le 31-12), apportant ainsi une image plus fidèle de ses comptes. Cette exercice 2021/2022, qui est un exercice de transition, dure donc 18 mois. Cela rend la lecture des comptes plus complexe, puisque comparant une période de 12 mois à une période 18 mois mais les chiffres des exercices suivants (de juin à juin), refléteront mieux la réalité économique d'Energie Partagée Investissement.

En fin de cet exercice 2021/22, Energie Partagée Investissement dispose d'un capital collecté de 30 M€, soit une augmentation 27% soit 6,3 M€. Energie Partagée Investissement a par ailleurs investi en cumulé, net des remboursements, 18,5 M€ (soit +16%) dans 111 sociétés portant sur 100 projets d'énergies renouvelables. 71 projets sont dorénavant en exploitation et participent à l'équilibre financier de l'outil. Ces derniers ont produit, au cours des 18 mois, 448 GWh

électriques. Cette énergie est toujours produite par les mêmes filières, avec la volonté de conserver la diversité de ces différentes sources : éolien, solaire photovoltaïque en toiture, au sol ou flottant, hydro électricité, bois énergie et méthanisation.

Le Conseil de surveillance est satisfait de la poursuite des efforts réalisés par le mouvement pour soutenir cette activité.

Vous trouverez ci-dessous les différents points saillants de l'exercice écoulé. Nous vous invitons ensuite à voter les comptes et résolutions soumises à l'Assemblée générale.

I. Notre analyse des évènements importants de l'année

a. Des résultats positifs récurrents

L'ensemble des pertes avait déjà été absorbé au cours de l'exercice précédent. Cet exercice bénéficiaire permet d'abonder à nouveau nos réserves et ainsi de renforcer nos fonds propres, justifiant ainsi « concrètement » l'appréciation de la valeur de notre outil d'investissement.

Cette année est marquée par une hausse significative des revenus issus de nos investissements qui est due en partie à la durée de l'exercice (18 mois). A noter que même recalculés en équivalence 12 mois, les revenus de l'exercice progressent par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, le choix a été fait de vous proposer de ne pas distribuer de dividendes (en raison du coût de l'opération élevé par rapport au montant des potentiels dividendes) et de poursuivre la valorisation de vos actions par une prime d'émission. En-dehors des mises en réserves notamment liées à nos engagements d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), la majeure partie des bénéfices de 2022 sera affectée en report à nouveau et sera disponible pour d'éventuelles distributions de dividendes dans les années futures.

b. Des natures de risques plus exhaustives, mieux analysées et contrôlées

L'étude des risques liés aux projets est désormais entreprise de manière exhaustive, grâce au décalage de l'arrêté annuel des comptes au 30 juin, qui permet de disposer, au moment de l'Assemblée générale d'Energie Partagée Investissement, des comptes validés des sociétés de projet (dont les assemblées générales respectives se tiennent classiquement entre janvier et juin de chaque année).

D'autre part, les autres risques liés au mouvement Energie Partagée (par exemple risques sur la gouvernance, le réglementaire, la stratégie, les systèmes d'information, etc.) sont désormais encore mieux recensés et cartographiés pour mesurer leur niveau de criticité et leur probabilité d'occurrence.

c. Réflexion sur le positionnement en phase de développement de projets

Le Conseil de surveillance a participé activement à la prise de décision de rachat de l'outil EnRciT. Grâce à la transparence dont a fait preuve le comité de direction – tout en respectant les clauses de confidentialité qui s'imposent pour ce type d'opération – les débats ont été riches et ont permis au Conseil de surveillance de suivre unanimement cette décision d'achat.

Cette opportunité d'acquisition a confirmé et amplifié une réflexion plus large sur la nécessité d'investir en phase de développement de projets, afin de permettre à Energie Partagée Investissement de prendre part et financer davantage de projets lorsque ceux-ci arrivent en phase

de construction, enjeu essentiel pour assurer sa croissance et, de fait, les perspectives d'avenir. Ce constat a conduit à reconnaître la nécessité d'augmenter la part de la collecte dédiée à ce type de projet, en proposant de la porter de 5 à 10% (cf. résolution "affectation de la collecte" et note explicative par ailleurs).

d. Communication externe / analyse des actionnaires

A l'automne 2021, une enquête a été menée auprès des actionnaires d'Energie Partagée afin de mieux connaître les attentes et profils des actionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Le Conseil de surveillance a participé activement à cette enquête et son analyse : vos réponses ont été étudiées avec grand intérêt et de nombreuses actions découlent directement de vos retours.

Nous tenions à récapituler ci-dessous un certain nombre d'éléments clés :

Tout d'abord, un grand MERCI, car 2021 actionnaires ont répondu à cette enquête. Le taux de réponse très élevé de 30% des actionnaires, toutes classes d'âge confondues, révèle l'attachement à Energie Partagée, la volonté de s'exprimer et même de s'impliquer.

83% des répondants au questionnaire sont prêts à re-souscrire, ce qui est une très forte preuve de votre satisfaction et un signe d'encouragement à accélérer l'action d'Energie Partagée.

Si cette année, la collecte a atteint 6,3 millions d'euros, c'est avec seulement 517 nouveaux actionnaires. Le nombre de nouveaux souscripteurs est en-dessous de l'objectif fixé, ce qui est un point d'attention pour le Conseil de surveillance, car l'accroissement de l'actionnariat est un indice de notre attractivité.

Vos réponses montrent que les médias, l'échange avec un ami ou un proche ont été déterminants pour votre rencontre avec Energie Partagée. Cela montre qu'en étant actionnaire, nous pouvons contribuer à faire connaître Energie Partagée à notre entourage et convaincre de son utilité. Des vidéos, sms, liens facebook et linkedin sont [disponibles sur le site internet](#) pour ce faire.

Attentifs à l'information des actionnaires, l'équipe d'Energie Partagée s'est déjà impliquée en créant plus d'échanges et d'interactions, comme les webinaires de bienvenue par exemple, auquel le Conseil de surveillance participe.

Parmi les attentes exprimées, agir pour la transition énergétique et de façon éthique reste la motivation n°1. La transparence est également ressortie comme un point clé. Même si la rentabilité n'est pas l'élément de motivation principal, elle reste une condition de souscription importante. 78% des actionnaires se sont dits satisfaits du niveau actuel de celle-ci. Un seuil de rentabilité d'au moins 3% est recherché par la majorité des actionnaires.

D'autre part, le Conseil de surveillance est peu connu : seuls 53% des actionnaires le connaissent, et beaucoup d'entre eux souhaitent être mieux informés. Le Conseil de surveillance est composé de 11 actionnaires bénévoles élus et 1 personne représentant Energie Partagée Association. Nous participons régulièrement aux échanges organisés par l'équipe de communication et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions à l'adresse: conseil-surveillance@energie-partagee.org

Vous pouvez retrouver la [synthèse de l'analyse](#) sur le site internet d'Energie Partagée.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

II. La vie du Conseil de surveillance

a. Les réunions du Conseil en chiffres

Sur les 18 mois de l'exercice, le Conseil de surveillance s'est retrouvé en présentiel une fois à Lyon, deux fois à Paris, et une petite dizaine de fois en visioconférence de une à deux heures. En dépit du peu de réunions physiques plus propices à la participation, notre collectif est resté dynamique avec un taux de participation systématiquement supérieur à 50%.

Le groupe n'est pas figé : si deux départs ont eu lieu sur la période, une observatrice et un observateur - Claire Plateaux et Jean-Paul Freycon - soumettent leur candidature au conseil de surveillance. Dans le même temps, la présidence a changé, le 20 novembre 2021, désormais assurée par Yann Jacquemin qui prend le relais d'Eddie Chinal qui a souhaité démissionner de son poste au Conseil de surveillance pour concentrer son activité sur le développement de la chaleur renouvelable citoyenne, et notamment rejoindre le CA d'Energie Partagée Association.

b. Communication interne

Comme nous avons pu vous l'indiquer lors [d'une lettre aux actionnaires](#), le besoin se faisait sentir de conserver un lien entre les différents acteurs du mouvement, notamment que les souscripteurs d'Energie Partagée Investissement ne soient pas trop éloignés des structures militantes (associatives) et porteuses de projet (les sociétés investies par Energie Partagée Investissement). Le Conseil a donc :

- ✓ Initié des visites de projet en novembre 2021 (site hydro électrique de SO ENERGIE, et parc éolien de LA JACTERIE) en Pays de Loire, puis encore en février 2022, avec des rencontres autour des projets de chauffage urbain de FORESTENER à Grenoble, de la coopérative photovoltaïque DWATTS à Die, ou encore du parc photovoltaïque flottant OMEGA 1 à Piolenc (Vaucluse). Ces rencontres ont permis aux membres du Conseil de surveillance présents d'appréhender la réalité de terrain de tous ces projets dans lesquels Energie Partagée s'est engagé financièrement, et de mieux percevoir le travail d'analyse des risques des projets en général. Pour les porteurs de projets rencontrés, ces visites/rencontres témoignaient de l'intérêt d'Energie Partagée vis à vis des projets investis, au-delà du seul aspect financier.
- ✓ Participé au renouvellement du comité stratégique du mouvement (CSM) auquel participent tous les représentants du mouvement (comité de direction, conseil de surveillance et conseil d'administration).

Ces initiatives furent de belles occasions de recréer du lien et de réfléchir aux évolutions stratégiques et changement d'échelle du mouvement Energie Partagée.

Par ailleurs, aux fins de mieux intégrer les nouveaux membres et observateurs au Conseil de surveillance, un livret d'accueil explicatif a été produit.

III. Notre avis sur les comptes annuels et les résolutions soumises aux votes des actionnaires

Plusieurs résolutions vous sont soumises lors de cette Assemblée Générale, par ce présent rapport, nous avons témoigné de notre confiance en la gestion de la Société, nous vous invitons donc à voter les résolutions relatives à :

- ✓ l'approbation des comptes et rapports annuels,
- ✓ à l'affectation du résultat,

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

- ✓ la proposition de prime d'émission de 5,60 euros par action, au regard de la période écoulée de 18 mois et du travail engagé sur l'évaluation du portefeuille de projets ;
- ✓ la résolution « financement en développement dans la limite de 10% de la collecte »

Enfin, deux postes étant vacants, nous soutenons bien évidemment les candidatures de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance : Claire PLATEAUX et Jean-Paul FREYCON. Tous les deux ont déjà assisté et participé aux travaux du Conseil. Chacun.e a rédigé une présentation à retrouver dans la documentation d'Assemblée.

Nous remercions enfin les membres du Conseil de surveillance ayant quitté leurs fonctions pour leur engagement de tous les instants : Eddie Chinal (ancien président du Conseil) et Marianne Mercier.

En conclusion de ce rapport et dans la continuité des années passées, le Conseil de surveillance salue et félicite toute l'équipe permanente du mouvement Energie Partagée. Les mots ne sont pas assez nombreux pour la qualifier : transparence, honnêteté, sérieux et efficacité, tout en conservant la convivialité nécessaire au bon fonctionnement de nos instances.

Les salarié.es en sont les acteurs et actrices et sont aussi le reflet de nos propres engagements, qu'ils soient bénévoles ou financiers. Merci à eux et à elles !

Nous restons à votre écoute sur notre adresse électronique : conseil-surveillance@energie-partagee.org

Le 20 octobre 2022,
Pour le Conseil de surveillance qui a co-rédigé ce rapport,
M. Yann JACQUEMIN, président

Liste des membres du Conseil de surveillance en 2021-2022

M. Christian BENOIT
M. André BONNAUD
M. Eddie CHINAL
Mme Catherine COLIN
M. Yves DIEULESAINT
M. Paul GIRARD
M. Yann JACQUEMIN
M. Aurélien MARY
Mme Marianne MERCIER
Mme Noémie POIZE
M. Jean-Philippe TACONET

Et Energie Partagée Association, membre de droit, représentée par M. Emmanuel JULIEN